



Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario Code de conduite des entraîneurs et soigneurs en matière de commotions cérébrales

Je m'engage à prévenir les commotions cérébrales en :

- m'assurant que les élèves-athlètes portent correctement l'équipement de protection approprié pour le sport pratiqué;
- rehaussant les habiletés et la force physique des élèves-athlètes de manière à leur permettre de participer aux activités sportives au meilleur de leurs capacités;
- suivant les règles du jeu et en m'assurant que les élèves-athlètes font de même;
- faisant preuve d'esprit sportif ainsi que de respect pour les autres entraîneurs et soigneurs, les élèves-athlètes, le personnel médical, les officiels, les spectateurs et l'ensemble des participants, et en m'assurant que les élèves-athlètes font de même;

Je m'occupe de la santé et de la sécurité de tous les participants en prenant les commotions cérébrales au sérieux. Je comprends ce qui suit :

- Une commotion cérébrale est un traumatisme crânien qui peut avoir des effets à court terme et des effets à long terme.
- Une commotion cérébrale peut être causée par un impact direct à la tête, au visage ou au cou. Elle peut également être provoquée par un coup touchant une autre partie du corps, mais se répercutant sur la tête. Le cerveau subit des vibrations qui donnent lieu à la commotion cérébrale.
- Il n'est pas nécessaire de perdre connaissance pour subir une commotion cérébrale. Les symptômes d'une commotion cérébrale sont légers dans certains cas, et graves dans d'autres. Ils peuvent se manifester immédiatement ou plusieurs heures ou jours après l'impact initial.
- Un élève-athlète chez qui une commotion cérébrale est soupçonnée doit se retirer **immédiatement** de l'entraînement ou de la compétition.
- Je m'engage à assurer la reconnaissance, l'autodéclaration et la déclaration des commotions cérébrales diagnostiquées ou soupçonnées. Je m'engage à déclarer toute commotion cérébrale à une personne désignée si je soupçonne qu'une autre personne a subi une commotion cérébrale.

- Je comprends qu'une personne qui participe à un entraînement ou à une compétition même si elle pourrait avoir une commotion cérébrale s'expose à un risque accru de problèmes de santé plus graves et de plus longue durée, ainsi qu'à un risque plus important de subir d'autres blessures ou même le décès.

J'instaure un contexte dans lequel les participants se sentent à l'aise de déclarer une commotion cérébrale.

- J'incite les élèves-athlètes à ne pas passer leurs symptômes sous silence. Je les invite à me parler de **tout** symptôme d'une commotion cérébrale ou d'en faire part à un officiel, à un parent ou à un autre adulte de confiance.
- Je donne l'exemple. Si je ressens tout symptôme d'une commotion cérébrale, j'en informe un autre entraîneur ou soigneur ou un officiel, et je consulte un médecin ou une infirmière praticienne.
- Je comprends qu'en cas de commotion cérébrale soupçonnée, un élève-athlète doit se retirer de l'entraînement ou de la compétition jusqu'à ce qu'un médecin ou une infirmière praticienne lui donne l'autorisation médicale de réintégrer la pratique du sport.
- Je m'engage à prévoir du temps, avant et après chaque entraînement et compétition, pour que les élèves-athlètes puissent discuter de questions potentielles entourant les commotions cérébrales.

J'appuie les participants pour leur permettre de récupérer à la suite d'une commotion cérébrale.

- Je m'engage à suivre le processus de retour à l'activité sportive.
- Je comprends qu'à la suite d'une commotion cérébrale, l'élève-athlète doit obtenir l'autorisation médicale d'un médecin ou d'une infirmière praticienne avant de reprendre l'entraînement ou la compétition. L'élève-athlète doit fournir un certificat écrit d'un médecin ou d'une infirmière praticienne autorisant son retour au jeu.
- En ce qui concerne la santé et la sécurité des athlètes, je fais preuve de respect à l'endroit des autres entraîneurs, des soigneurs et des parents, ainsi que des médecins et des infirmières praticiennes, et je respecte également leurs décisions.